

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°155-2024	CONTRATS – CONVENTIONS <ul style="list-style-type: none"> Convention de mécénat financier pour l'animation 'Patinoire' de la ville de Clisson
------------------------	---

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 14 septembre 2024, portant délégation du Conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les conventions annexées ;

CONSIDÉRANT la recherche de donateurs afin d'amortir le coût des dépenses engagées pour la mise en place de cette animation (patinoire) ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ACCEPTE** de recevoir des structures citées ci-dessous un soutien financier dans le cadre de l'animation 'Patinoire' ouverte au public sur la place Jacques Demy du 21/12/2024 au 05/01/2025 à l'occasion des fêtes de fin d'année :

STRUCTURES	DON NET DE TAXE
Société Crédit mutuel de Clisson Val de Sèvre-18-20 Place des Douves-44190 CLISSON	1 000 €
Société Clisson Distribution SAS-Route de Nantes-44190 CLISSON	1 500 €

Article 2. **PRECISE** les modalités de versement du don : paiement par virement ou par chèque auprès du Service de Gestion Comptable du Vignoble suite à l'émission d'un titre des sommes à payer

Article 3. **CHARGE** le service 'Animation, culture et sport', le service 'Comptabilité', Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 4. **PRECISE** qu'une communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 3 décembre 2024

Par délégation du Conseil municipal,

Laurence LUNEAU



Décision transmise à la Préfecture

le **13 DEC. 2024**

et affichée

le **13 DEC. 2024**